

CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
--

Entre les soussignés,

La Mairie de Salles représentée par son Maire, M. Vincent NUCHY, en vertu de la délibération du Conseil municipal en date du 23 mars 2009 à Salles

D'une part,

*Et l'Association
représentée par son (sa) Président(e)*

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 :

Par ses interventions et le contenu du projet présenté, l'Association inscrit son action dans les objectifs de développement de la vie associative au sein de la commune.

A ce titre, la Mairie de Salles attribue à ladite Association, une subvention de€ au titre de son fonctionnement annuel.

La Mairie de Salles attribue aussi à ladite Association la mise à disposition de locaux et matériels permettant l'exercice de son activité.

Article 2 :

Le versement de la subvention communale s'effectuera en une fois pour tout montant inférieur ou égal à 4000€. Pour tout montant supérieur, il sera procédé à deux versements égaux au plus tard les 15 juin pour le premier et 15 octobre pour le second au vu des documents transmis par l'Association et ayant fondé la décision d'attribution par la collectivité.

Cette subvention est forfaitaire.

Article 3 :

L'Association mentionnera systématiquement la participation de la collectivité et apposera son logotype sur tous les supports de communication ou de publicité relatif aux manifestations qu'elle organise tout au long de l'année.

Le logo est disponible auprès des services de la Mairie.

Elle s'engage à ne procéder à aucun affichage sauvage sur le domaine public aux fins d'information de ses manifestations, sous peine de résiliation immédiate de ladite convention.

Article 4 :

Un contrôle des pièces par des agents dûment habilités à cet effet pourra être organisé par la collectivité, conformément aux dispositions légales en vigueur. L'Association s'engage à fournir tous les éléments nécessaires à ce contrôle.

Article 5

La subvention sera versée par mandat administratif au compte bancaire ou postal ouvert au nom de l'Association.

Fait à Salles, le

*Pour l'Association**

Le Maire

Vincent NUCHY

**Préciser les nom, prénom et qualité précédés de la mention « lu et approuvé »*